

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de SAINT CYPRIEN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Salle du conseil, en mairie

Le Jeudi 14 Novembre 2024 à 19 heures

Affichée, le 08/11/2024

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19.09.2024
- Décision du Maire

I) INTERCOMMUNALITE

1. Service Fourrière animale
2. Modification des statuts de Loire Forez Agglomération

II) FINANCES

3. Sollicitations subventions projet Pôle Sportif et d'Animation.

III) AFFAIRES GENERALES

4. Mise à disposition Abris Bus – rue des Piquettes et des Plantées
5. Modalités de remboursement des frais de missions « Agents » hors CNFPT

IV) QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

Marc ARCHER

